



**Ecorigine**  
ECO RESPONSABLE ORIGINE IVOIRIENNE

# **POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS ET DES EAUX USÉES**

**Ecorigine SA**

754 Rue Rachelle Piot - Treichville  
17 BPM 749 Abidjan 17  
Tél. 27 24 30 70 70  
RCCM : CI-ABJ-03-2021-B15-00026  
CC : 2157554 U

[www.ecorigine.ci](http://www.ecorigine.ci)



## 1. Objectif

Cette politique a pour objectif de mettre en place des pratiques efficaces et respectueuses de l'environnement pour la gestion des déchets et des eaux usées générés par **ECORIGINE**. Elle vise à réduire l'impact environnemental, à respecter les lois et réglementations en vigueur, et à promouvoir une utilisation responsable des ressources.

## 2. Champ d'Application

Cette politique s'applique à tous les services d'**ECORIGINE**, y compris les employés, sous-traitants et partenaires. Elle couvre la gestion des déchets solides (recyclables, non recyclables, dangereux) et des eaux usées générées par les processus domestiques.

## 3. Principes Directeurs

- Réduction à la source** : Réduire la production de déchets et la consommation d'eau.
- Réutilisation et Recyclage** : Encourager le réemploi des matériaux et le recyclage.
- Traitement des déchets dangereux** : Manipuler et éliminer les déchets dangereux conformément aux normes.
- Traitement des eaux usées** : Veiller à ce que les eaux usées non traitées ne soient pas rejetées dans l'environnement.

## 4. Gestion des Déchets

### a. Catégorisation des Déchets

Les déchets produits par l'entreprise sont triés selon les catégories suivantes :

- Déchets recyclables** : Papier, plastique, verre, métaux.
- Déchets non recyclables** : Déchets qui ne peuvent être valorisés.
- Déchets dangereux** : Produits chimiques, déchets électroniques, batteries, etc.



### **b. Collecte et Stockage**

Des points de collecte sont mis en place dans les locaux de l'entreprise pour chaque catégorie de déchets. Les déchets dangereux seront stockés dans des conteneurs appropriés et en respect des normes de sécurité.

### **c. Recyclage et Réutilisation**

Des partenariats avec des entreprises spécialisées dans le recyclage sont établis pour s'assurer que les matériaux recyclables sont traités correctement.

### **d. Élimination des Déchets Dangereux**

Les déchets dangereux sont éliminés par des prestataires agréés, conformément aux réglementations nationales et internationales.

## **5. Gestion des Eaux Usées**

### **a. Sources d'eaux usées**

Les eaux usées peuvent provenir de l'entretien des installations et des activités domestiques. A ECORIGINE, ce sont généralement les eaux usées domestiques provenant des issues des sanitaires et des cuisines

### **b. Traitement des eaux usées**

**ECORIGINE** s'engage à traiter toutes les eaux usées avant leur rejet dans l'environnement, en respectant les normes locales.

### **c. Réduction de la consommation d'eau**

**ECORIGINE** adopte des technologies et des pratiques qui réduisent la consommation d'eau, comme la réutilisation des eaux de pluie, et des systèmes de recyclage des eaux usées non dangereuses.



#### **d. Suivi et Contrôle**

Des audits réguliers seront effectués pour vérifier la qualité des eaux rejetées. Les résultats des tests seront documentés pour garantir le respect des seuils légaux de pollution.

### **6. Formation et Sensibilisation**

Tous les employés d' **ECORIGINE** sont formés aux bonnes pratiques de gestion des déchets et des eaux usées. Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement organisées pour rappeler l'importance de ces pratiques pour la santé de l'environnement et le respect des lois.

### **7. Conformité Réglementaire**

**ECORIGINE** s'engage à respecter toutes les lois et réglementations en matière de gestion des déchets et des eaux usées. Tout manquement sera corrigé immédiatement et des actions correctives seront mises en place pour éviter des infractions futures.

### **8. Responsabilités**

- **Direction** : Responsable de la mise en place et du suivi de la politique.
- **Employés** : Responsables de l'application des pratiques de tri et d'économie d'eau.
- **Services généraux** : Garantissent la mise en œuvre des équipements de traitement et de recyclage.

### **9. Révision de la Politique**

Cette politique sera révisée annuellement pour tenir compte des nouvelles réglementations, des avancées technologiques et des retours d'expérience dans l'entreprise.